

Assemblée régulière du 2 février 2023

2023-02-1	Adoption de l'ordre du jour
2023-02-2	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1 décembre 2022
2023-02-3	Ministère des Ressources naturelles Canada - Autorisation de signature d'un accord de licence pour l'installation et l'exploitation d'équipement d'accélérographe à fort mouvement au 4, rue Albert-Bergeron
2023-02-4	Contrat d'édition gratuite – Éditions Média Plus Communication
2023-02-5	Modification au bail pour le bâtiment 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts – L'Envolée ressource alternative en santé mentale
2023-02-6	Comptes à recevoir
2023-02-7	Comptes à payer
2023-02-8	Approbation des salaires
2023-02-9	Approbation des transferts budgétaires
2023-02-10	Annulation de factures
Retiré	Embauche – Chef aux opérations
2023-02-11	Embauche – Chef à la logistique
2023-02-12	Embauche – Chef à la formation
2023-02-13	Chef de district – Contrat de travail
Retiré	Signature de la lettre d'entente 2023-01 – Pompier entretien
Retiré	Convention écrite
2023-02-14	Demande de congé sans solde – Jérémie Durand Tremblay
2023-02-15	Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour l'année 2023-2024
2023-02-16	Levée de l'assemblée

Le 6 février 2023

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 2 février 2023 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Richard Forget, président
Frédéric Broué, vice-président
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier
Dominique Forget, membre

André Ibgby, membre
Francis Corbeil, membre
Michel Bazinet, membre
Gabrielle Labonté, adjointe administrative

Ouverture de la séance

2023-02-001

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

En ajoutant le point suivant :

Modification au bail pour le bâtiment 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts – L'Envolée ressource alternative en santé mentale

En retirant les points suivants :

- 10. Embauche – Chef aux opérations
- 14. Signature de la lettre d'entente 2023-01 – Pompier entretien
- 15. Convention écrite

ADOPTÉE

2023-02-002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par André Ibgby

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 1 décembre 2022.

ADOPTÉE

2023-02-003

Ministère des Ressources naturelles Canada - Autorisation de signature d'un accord de licence pour l'installation et l'exploitation d'équipement d'accélérographe à fort mouvement au 4, rue Albert-Bergeron

CONSIDÉRANT QUE

le ministre des Ressources naturelles du Canada a présenté une demande à la Régie afin d'être autorisé à installer et à exploiter de l'équipement sismique au 4, rue Albert-Bergeron à Ste-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature de l'accord de licence avec le ministère des Ressources naturelles Canada, concernant l'installation et l'exploitation d'équipement sismique au 4, rue Albert-Bergeron, à Ste-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-004

Contrat d'édition gratuite – Éditions Média Plus Communication

CONSIDÉRANT QUE

la Régie souhaite publier et distribuer un guide secours et prévention ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie fournit le contenu rédactionnel mais souhaite confier à EMPC la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition ;

CONSIDÉRANT QUE

les parties souhaitent consigner les termes de leur entente ;

Il est proposé par Francis Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature du contrat d'édition gratuite à intervenir avec Édition Média Plus Communication.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-005

Modification au bail pour le bâtiment 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts – L'Envolée ressource alternative en santé mentale

CONSIDÉRANT QUE

la signature d'un bail entre la Régie incendie des Monts et L'Envolée ressource alternative en santé mentale, lequel prévoyant la location du bâtiment situé au 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts, a été autorisée par la résolution numéro 2021-09-84;

CONSIDÉRANT QUE

toute modification au bail doit être faite par résolution et approuvée par les parties;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la modification de l'article 2.5 modifiant le coût de la location à 2 400 \$ par mois, du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023 inclusivement.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-006

Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 25 janvier 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-007

Comptes à payer

Il est proposé par André Ibghy

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 25 janvier 2023, au montant de 40 686.52\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-008

Approbation des salaires

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les listes des salaires ci-dessous :

Description	Montant	Période	Date de la liste
Salaire des élus Paie 1	443.97 \$	CA 1er décembre 2022	2023-01-09
PP25 - 2022	49 320.67 \$	2022/11/13 au 2022/11/26	2022-12-08
PP26 - 2022	112 269.92 \$	2022/11/27 au 2022/12/10	2022-12-20
PP01 - 2023	47 164.67 \$	2022/12/11 au 2022/12/24	2023-01-09
PP02 - 2023	73 685.91 \$	2022/12/25 au 2023/01/07	2023-01-18

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-009 **Approbation des transferts budgétaires**

CONSIDÉRANT QUE

en vertu du règlement 003 aux fins de décréter une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du conseil au directeur ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 14 dudit règlement mentionne qu'un transfert budgétaire doit être demandé lorsqu'il n'y a pas les crédits nécessaires pour effectuer une dépense dûment autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE

le transfert peut être fait par le directeur et sur approbation du conseil d'administration ;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les transferts budgétaires au 31 décembre 2022, tel que présentés.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-010 **Annulation de factures**

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs factures impayées sont en processus de recouvrement auprès de l'agence de recouvrement et services d'enquêtes Oligny & Thibodeau ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'annuler des factures en souffrance et de les inscrire dans le poste comptable « 02-190-00-985 créances douteuses ou irrecevables » ;

Client	Date	Facture	Objet	Montant	Intérêts au 31 décembre 2022	Total
9408-1015 Québec Inc.	2021-11-10	2021-000156	Incendie de véhicule	3 000\$	672,33\$	3 672,33\$
Matériaux de Construction Swimko Inc.	2021-12-31	2021-000197	Incendie de véhicule	2 750\$	539,45\$	3 289,45\$
TOTAL				5 750\$	1 211,78\$	6 961,78\$

Il est proposé par François Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'annulation des factures détaillées ci-haut, pour un montant total de 6 961.78\$

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Retiré

Embauche – Chef aux opérations

Ce point est retiré

2023-02-011

Embauche – Chef à la logistique

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler le poste de chef à la logistique ;

CONSIDÉRANT QUE

suite au processus de recrutement et de sélection, il a été permis de retenir un candidat ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- nomme monsieur Laurent Pichon, à titre de chef à la logistique pour la Régie incendie des Monts, effectif à compter du 6 février 2023, le tout selon les dispositions du contrat de travail.
- autorise le président, M. Richard Forget et le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de travail.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-012

Embauche – Chef à la formation

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler le poste de chef à la formation;

CONSIDÉRANT QUE

suite au processus de recrutement et de sélection, il a été permis de retenir un candidat ;

Il est proposé par François Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- nomme monsieur Philippe Malherbe, à titre de « Chef à la formation » pour la Régie incendie des Monts, effectif à compter du 6 février 2023, le tout selon les dispositions du contrat de travail.
- autorise le président, M. Richard Forget et le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de travail.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-013 Chef de district – Contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts a embauché monsieur Simon Boivin pour occuper la fonction de chef de district pour la Régie incendie des Monts à temps partiel, soit à la demande sans heures définies;

CONSIDÉRANT QUE

le présent contrat remplace l'entente des cadres qui est échu;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le président, M. Richard Forget et le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de travail de monsieur Simon Boivin, chef de district, le tout effectif en date du 2 février 2023.

ADOPTÉE

Retiré Signature de la lettre d'entente 2023-01 – Pompier entretien

Ce point est retiré

Retiré Convention écrite

Ce point est retiré

2023-02-014 Demande de congé sans solde – Jérémi Durand Tremblay

CONSIDÉRANT QUE

le pompier Jérémi Durand-Tremblay a transmis une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois ;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois du pompier Jérémi Durand-Tremblay, soit du 2 février 2023 au 2 août 2023 inclusivement.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-015

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE

le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE

ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'

en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE

ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE

ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Francis Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à

temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides, le tout tel que détaillé à l'annexe ci-jointe.

Régie incendie des Monts					
Pompier I	Opérateur d'autopompe	Opérateur de véhicule d'élévation	Désincarcération (hors programme)	Véhicule électrique et hybride	Officier non urbain
5	6	4	5	15	3

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2023-02-016

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par André Ibghy et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 16h55.

Richard Forget, président

Sébastien Lajoie, greffier-trésorier